

Acte mis en ligne le :	04/10/22
------------------------	----------

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	11	11

L'an 2022, le mardi 27 septembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de Valérie MICHA-FRACHON, vice-présidente, remplaçant le président empêché.
Secrétaire de séance : Christine FASSINOT

Présents : CHARDON Véronique, CROS Robert, DECRETTE Bernard, DELAY Monique, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, HORVATH Damien, MAZAUD Gilberte, MICHA-FRACHON Valérie, MOREL Marie-Josèphe, RIGARD Josiane.

Absents : ANGONIN Daniel, BULOT Marie-Françoise, DEVAUX Vanessa, GASS Julie, HUGOU Isabelle, MAGNARD Corinne, MAIRE Nicole, PORRETTA René, THOMAS Alexandra.

BUDGET ANNEXE 2022 RESIDENCE AUTONOMIE LES PERVENCHES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Classification contrôle de légalité : 7.1.2.2

Le budget exécutoire de la Résidence Autonomie les Pervenches, fixé par l'arrêté du Conseil Général en date du 28 décembre 2021, et adopté en Conseil d'Administration du 29 mars 2022, s'équilibre à 640 008 € pour la section de fonctionnement et à 593 217 € en section d'investissement.

Une décision modificative n° 1 est nécessaire pour permettre certains réajustements :

Section de fonctionnement :

- Réajustement des crédits de dépenses du personnel consécutivement aux dernières évolutions réglementaires et au remplacement de personnel absent (+ 30 000 € en dépenses)
- Réajustement des crédits de remboursement de frais de personnel par les assurances maladie et statutaire en lien avec les absences susvisées (+ 30 000 € en recettes)

Section d'investissement :

- Augmentation des crédits pour le remboursement de cautions bancaires suite aux départs de résidents (+ 1 000 € en dépenses)
- Augmentation des crédits pour l'encaissement de cautions bancaires lors de l'arrivée de nouveaux résidents (+ 1 000 € en recettes)

Ce qui porte le montant du Budget Annexe 2022 à 670 008€ en section de fonctionnement, et à 594 217€ en section d'investissement.



Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget annexe résidence autonomie 2022, qui s'équilibre à 30 000 € en section de fonctionnement et à 1 000 € en section d'investissement comme récapitulé ci-dessous,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total Général		31 000,00 €		31 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance Christine FASSINOT 	Le Président René PORRETTA 	Pièces jointes :
---	--	------------------